



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Touquet-Paris-Plage, le 30 janvier 2024

### **Loi "Airbnb" : Une avancée majeure pour l'équilibre de l'offre de logement dans les zones touristiques selon Daniel Fasquelle**

L'Assemblée Nationale a adopté la proposition de loi, visant à rééquilibrer l'offre de logement dans les zones touristiques, souvent désignée sous le nom de loi "Airbnb".

Cette adoption représente une avancée pour les communes dans les zones confrontées à la crise du logement exacerbée par l'essor des locations touristiques de courtes durées.

Selon Monsieur Daniel Fasquelle, Maire du Touquet-Paris-Plage et Président du Comité Régional du Tourisme des Hauts de France :

« Je me réjouis que ce texte aille dans le sens de nos efforts au Touquet-Paris-Plage, et qu'il renforce le pouvoir des maires pour agir concrètement sur cette question préoccupante. C'est un combat que nous menons pour nos territoires et pour nos concitoyens qui peinent à trouver des logements disponibles à des prix raisonnables. La réalité de cette lutte est palpable sur l'ensemble de nos territoires, et il est de notre devoir de répondre présent.

Toutefois, le travail n'est pas terminé. Je compte sur le Sénat pour apporter des améliorations à cette proposition de loi, car la pression est telle que les mesures actuelles pourraient s'avérer insuffisantes. Nous avons besoin de solutions robustes et durables qui garantiront la disponibilité de logements abordables pour nos habitants permanents.

Je reste mobilisé pour veiller à ce que les améliorations nécessaires soient apportées. Notre mission est de garantir un équilibre entre la vitalité économique apportée par le tourisme et la nécessité de préserver la qualité de vie des résidents permanents. »

Contact presse Le Touquet & CO : Estelle DUBAIL 03.21.06.82.13 / 06.74.24.83.01  
[e.dubail@letouquet.com](mailto:e.dubail@letouquet.com) – [presse@letouquet.com](mailto:presse@letouquet.com)